



Objet : Plan de montée en compétences des acteurs du tourisme de destination touristique « Pays du Lac d'Aiguebelette » - Convention de financement

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. (Pouvoir B. ALLARD). DUPRAZ (Pouvoir M. WADOWIAK). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). VOISIN. WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Le Président :

Rappelle que, dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, le territoire de l'Avant-Pays Savoyard a accompagné la montée en compétences des acteurs touristiques face aux nouveaux enjeux (crises, évolution des attentes de la clientèle, outils numériques, concurrence/complémentarité..., développement de l'Ecotourisme, Slowtourisme, connaissance des offres et clientèles...);

Rappelle les objectifs de la mise en œuvre d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble des acteurs du tourisme de la destination « Pays du Lac d'Aiguebelette » :

- > Accroître la performance individuelle des prestataires, favoriser le travail collectif,
- > Améliorer la production touristique et l'accueil des touristes,
- > Favoriser l'appropriation de la stratégie touristique (Slowtourisme / Ecotourisme) ;

Explique que :

- une phase de diagnostic avait permis d'identifier les besoins en professionnalisation des prestataires et de définir les actions du plan et leurs contenus,
- Cette phase a abouti à une consultation de prestataires avec une dizaine de lots faisant l'objet d'un marché à bons de commandes,
- Les actions de ce plan de développement des compétences ont été organisées au sein du territoire sur les années 2023/2024 ;

Dit que ce principe a favorisé l'interconnaissance, la mise en réseau des acteurs et le travail en collectif pour permettre une dynamique sur le territoire ;

Précise, concernant le coût de l'opération, qu'initialement estimé à 62.680 euros TTC, le coût réel des formations/ateliers réalisés sur les années 2023 et 2024 s'est finalement élevé à 31 765 euros TTC ;

Présente :

- Le plan de financement :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Actions de montée en compétences	31.765	Europe Leader	23 824
		Autofinancement Communautés de Communes	7 941
TOTAL	31.765	TOTAL	31 765

et la répartition de l'autofinancement prévu entre les 3 communautés de communes :

CC de Yenne	2647	33%
CC Lac d'Aiguebelette	2647	33%
CC Val Guiers	2647	33%
	7941	Euros TTC

Précise que :

- les offices de tourisme ont assuré la programmation des actions, la diffusion des informations, les inscriptions, les réservations nécessaires, l'accueil sur place en lien avec le/les prestataire(s),
- Le SMAPS, maître d'ouvrage de l'opération pour le compte des 3 communautés de communes (Yenne, Val Guiers, Aiguebelette), a assuré le suivi technique du dossier et sa mise en œuvre administrative et financière et qu'il a pris à sa charge l'intégralité des dépenses pour un montant total de 31 765 euros TTC ;

Invite le conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver la convention de financement à intervenir entre les SMAPS et les 3 Communautés de Communes de Yenne, Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette par laquelle la CCLA s'engage à participer à hauteur de 2 647 €,
- Autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de financement à intervenir entre les SMAPS et les 3 Communautés de Communes de Yenne, Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette par laquelle la CCLA s'engage à participer à hauteur de 2 647 €,

AUTORISE le Président à signer ladite convention et toute pièce se rapportant à cette affaire,

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires .

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président





CONVENTION

Entre

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

ci après désigné SMAPS, représenté par son Président Guy DUMOLLARD agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical du **27 septembre 2022**.

La communauté de communes de Yenne

Ci-après désigné CCYenne, représenté par son Président Guy DUMOLLARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du _____.

La communauté de communes Val Guiers

Ci-après désigné CCVal Guiers, représenté par son Président Paul REGALLET agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du _____.

La communauté de communes du lac d'Aiguebelette

ci après désigné CCLA, représenté par son Président André BOIS agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du _____.

Objet : Plan de montée en compétences des acteurs du tourisme de la Destination « Pays du lac d'Aiguebelette »

Article 1 : Présentation du projet

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, le territoire de l'Avant pays savoyard a accompagné la montée en compétences des acteurs touristiques face aux nouveaux enjeux (crises, évolution des attentes de la clientèle, outils numériques, concurrence/complémentarité..., développement de l'Ecotourisme, Slowtourisme, connaissance des offres et clientèles...).

Rappel des objectifs :

Mise en œuvre d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble des acteurs du tourisme de la destination « Pays du Lac d'Aiguebelette » pour :

- Accroître la performance individuelle des prestataires, favoriser le travail collectif
- Améliorer la production touristique et l'accueil des touristes
- Favoriser l'appropriation de la stratégie touristique (Slowtourisme / Ecotourisme)

Une phase de diagnostic avait permis d'identifier les besoins en professionnalisation des prestataires et de définir les actions du plan et leurs contenus. Cette phase a abouti à une consultation de prestataires avec une dizaine de lots faisant l'objet d'un **marché à bons de commandes**.



Les actions de ce plan de développement des compétences ont été organisées au sein du territoire sur les années 2023/2024. Ce principe a favorisé l'interconnaissance, la mise en réseau des acteurs et le travail en collectif pour permettre une dynamique sur le territoire.

Article 2 : Coûts de l'opération et plan de financement

Initialement estimé à **62.680** euros TTC, le coût réel des formations/ateliers réalisés sur les années 2023 et 2024 s'est finalement élevé à **31.765** euros TTC.

Le bilan détaillé de ce programme de formation sa transmis à chaque Communauté de communes.

Lot	Type de prestation	Prévu	Réalisé
1	Mise en réseau des acteurs	8400	1200
2	Compréhension de l'écosystème touristique et de la Destination	4100	0
3	Mieux connaitre et promouvoir la destination et sa structure pour un accueil réussi	4070	1435
4	La connaissance des clientèles	12060	1380
5	La valorisation d'une destination écotouristique	2050	2050
6	Le slow tourisme et sa mise en oeuvre opérationnelle	2150	0
7	L'accompagnement des prestataires / porteurs de projets dans la conception de produits éco touristiques	5450	0
9	La communication	15250	23300
11	Gouvernance et pilotage stratégique d'une destination	5900	2400
14	La mise en oeuvre de la transition écologique	3250	0
	TOTAL	62680	31765

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Actions de montée en compétences	31.765	Europe Leader	23824
		Autofinancement Communautés de Communes	7941
TOTAL	31.765	TOTAL	31.765

75%
25%

L'autofinancement par les 3 Communautés de communes a été convenu comme suit :

CC de Yenne	2647	33%
CC Lac d'Aiguebelette	2647	33%
CC Val Guiers	2647	33%
	7941	Euros TTC

Article 3 : missions du SMAPS et des offices de tourisme

Le SMAPS est le maître d'ouvrage de l'opération pour le compte des 3 communautés de communes (Yenne, Val Guiers, Aiguebelette). Il a assuré le suivi technique du dossier et sa mise en œuvre administrative et financière.

Le SMAPS a pris à sa charge l'intégralité des dépenses pour un montant total de 31.765 euros TTC.

Les offices de tourisme ont assuré la programmation des actions, la diffusion des informations, les inscriptions, les réservations nécessaires, l'accueil sur place en lien avec le/les prestataire(s).

Article 4 : Engagements des collectivités

La **communauté de communes de Yenne s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CCYenne au profit du SMAPS est fixée à **2647 euros** soit 1/3 de l'autofinancement des dépenses réellement engagées.

La **Communauté de communes Val Guiers s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CCVal Guiers au profit du SMAPS est fixée à **2647 euros** soit 1/3 de l'autofinancement des dépenses réellement engagées.

La **Communauté de communes du lac d'Aiguebelette s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CC du lac d'Aiguebelette est fixée à **2647 euros** soit 1/3 de l'autofinancement des dépenses réellement engagées.

Article 5 : Durée du plan de montée en compétence

Ces actions de formations ont été prises en charge par le SMAPS jusqu'en octobre 2024. Au-delà, les collectivités et leurs offices de tourisme devront définir de nouvelles modalités pour accompagner la montée en compétences des acteurs touristiques.

Pour la Communauté de communes de Yenne
Monsieur Guy DUMOLLARD, Président

Pour la Communauté de communes Val Guiers
Monsieur Paul REGALLET, Président

Pour la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette
Monsieur Pascal ZUCCHERO, Président

Pour le Syndicat Mixte de l'Avant pays Savoyard
Monsieur Guy DUMOLLARD, Président